



CAP Installateur thermique

CONSTRUCTION

Le diplôme

Le candidat est présenté à l'examen d'Etat du CAP Installateur thermique à l'issue de la formation. Il reçoit en outre, le certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant les deux années de formation et s'il a passé avec succès les épreuves du CAP Installateur thermique.

Les objectifs de la formation

Cette formation apprend à réaliser des installations destinées à apporter confort et chaleur dans les habitations, tout en préservant l'environnement et les économies d'énergie. Le diplômé doit être capable d'exercer son métier en tenant compte des constantes évolutions et en s'informant des innovations techniques (thermiques, hydrauliques, électroniques).

Secteurs d'activité

L'installateur thermique intervient dans toutes les installations de chauffage, climatisation des locaux et les chauffages urbains.

Il doit aussi souvent intervenir dans les réparations d'urgence et d'entretien.

Nos partenaires

Artisans PME-PMI, groupes internationaux embauchent chaque année les apprentis de l'IFABTP.

Déroulement de la formation

La préparation se déroule sur 2 ans, sur le mode de l'alternance école - entreprise (1 semaine sur 3, soit 26 semaines de formation à l'IFABTP).

Conditions légales

- A partir de 16 ans dans l'année d'inscription (ou 15 ans à l'issue d'une classe de 3^{ème}) et jusqu'à 25 ans
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité
- Pour une formation en 1 an dans le cadre d'un CAP « connexe », nécessité d'avoir obtenu un CAP du même champ professionnel (installation sanitaire)

Perspectives professionnelles

- L'installateur thermique plante, équipe et pose des générateurs, des chaudières, des émetteurs de chaleur, de la VMC, des panneaux solaires, des régulations
- Il intervient souvent chez les clients pour les réparations d'urgence, d'entretien et de maintenance
- Il installe et procède au suivi et à la maintenance des équipements
- Il peut être amené à intervenir sur des installations techniques plus importantes (chaufferie de moyenne et grosse puissance, centrale thermique, chauffage urbain...)

Contact

ifabtp@versailles.cci.fr

IFABTP

21, rue du Chantier d'Hérubé

78410 Aubergenville

Tél : 01 30 90 54 00

www.ifabtp.fr

Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC et des dispositions spécifiques de la FFBTP (40% à 78%*) et dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et en fonction du niveau de diplôme préparé.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

* source Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics



Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

Modalités d'inscription

A partir du dossier scolaire sur tests de positionnement et entretien de motivation.

Pré-requis

Possibilité d'entrer après une 4^{ème} ou 3^{ème} de collège ou technologique, ou une Classe Préparatoire à l'Apprentissage.

Programme de la formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Vie sociale et professionnelle
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Anglais
- EPS

Enseignement professionnel :

- Exploiter des plans, des documents, des calendriers, des descriptifs et la signalétique des appareils et des canalisations
- Equiper, implanter et poser des chaudières et des radiateurs

- Réparer, modifier ou entretenir tout ou partie d'une installation
- Utiliser des appareils de mesure et de contrôle
- Effectuer des réglages sur des régulations et des brûleurs
- Effectuer des essais de fonctionnement d'installations de chauffage

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

L'apprenti participe avec son maître d'apprentissage à la réalisation d'installation de chauffage. Il pose des radiateurs, façonne les tubes et les raccorde. Il aide à l'installation de chaudières.

Poursuite d'études envisageable

- Préparer en 1 an un CAP complémentaire : installateur sanitaire
- Préparer en 2 ans un Brevet professionnel

Tout sur les écoles
du groupe CCIV
www.ecoles.versailles.cci.fr